Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20231127-D92\_23-DE



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°92-23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Date de convocation: 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT -Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Arnaud BREJOT-Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT -Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI- Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET - Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés:

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA. Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET. Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

## Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29

## I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité technique est obligatoirement saisi pour avis.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Police Dans le cadre de la création du service Police au grade de brigadier-chef principal à temps par voie de mutation	e municipale, il convient de créer 1 poste
Suppression	Création
	1 poste brigadier-chef principal TC



# Filière Animation

ID: 069-216901413-20231127-D92\_23-DE Suite au départ par voie de mutation d'un agent responsable de site périscolaire, une réorganisation du service périscolaire a été nécessaire.

Il convient de supprimer le poste d'animateur (catégorie B) et de créer 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet.

Les 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (30 h) sont à

Suppression	Création
1 poste d'animateur TC 2 postes d'adjoints d'animation TNC (30h)	2 postes d'adjoints d'animation TC

Filière Technique

Suite à l'obtention du grade d'ingénieur par la voie de la promotion interne du directeur des services techniques, il convient de créer un poste à temps complet au grade d'ingénieur.

Suite à l'obtention du grade de technicien par la voie de la promotion interne du responsable du centre technique municipal, il convient de créer un poste à temps complet au grade de technicien

Suppression	Création
	1 poste d'Ingénieur TC 1 poste de Technicien TC

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 10 novembre 2023;

La commission Ressources réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

#### LA DÉCISION III.

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,

Renaud PFEFFER.